

Compte rendu de la séance du jeudi 15 décembre 2022

Etaient présents : Brice CHADEBEC, Claude GUERINI, Claude DIMITROPOULOS, Nadine PISANO, Marjolaine LATIL, Eliette RICHAUD, Maryse LATIL, Laetitia ALLEGRINI

Procuration : Cyril PLE procuration à Brice CHADEBEC, Alain BOVE procuration à Claude GUERINI

Excusés : Yannick TRANCHANT, Fabien SCHMALTZ, Laurent RENAUD

Secrétaire de la séance : Maryse LATIL

Monsieur le Maire ouvre la séance en donnant lecture du compte rendu de la séance précédente lequel compte rendu n'apportant aucune remarque est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

- Demande de subvention DETR 2023 - Création atelier communal
- Demande de subvention "Classe de neige" école Bevons
- Convention chiens errants
- Rectification délibération N°DE_2022_045 - Acquisition d'une parcelle Commune/Particulier - Création d'une voie douce
- Mise en place d'un traceur GPS - Véhicule communal
- Mise en place de piège photo et vidéo

Délibérations du conseil :

DEMANDE SUBVENTION DETR 2023 - CRÉATION D'UN ATELIER COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il serait nécessaire de procéder à la création d'un nouvel atelier communal. Pour rappel, l'actuel atelier communal est sis sur un terrain de Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance, et que le local de l'atelier communal est destiné à être cédé au Centre de Secours de Noyers-sur-Jabron.

De ce fait, il est nécessaire de lancer la construction d'un nouvel atelier communal. Monsieur le Maire informe que le montant estimé des travaux est de 72 860.89 € HT.

Afin de lancer ce projet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le projet et de solliciter une subvention auprès de la Préfecture dans le cadre de la DETR 2023.

Le Conseil, à l'unanimité,

- **Approuve** le projet de création d'un atelier communal pour un coût global de 72 860.89 € HT
- **Sollicite** une subvention au titre de la DETR 2023 au taux de 60 %.
- **Approuve** le plan de financement suivant :

- Fonds propre	29 144.36 €	soit 40 %
- DETR 2023	43 716.53 €	soit 60 %
TOTAL	72 860.89 €	
- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces relatives au projet

DEMANDE DE SUBVENTION CLASSE DE NEIGE - ÉCOLE DE BEVONS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet pédagogique « Classe de neige » au centre de l'Arche à ANCELLE, du 30 janvier 2023 au 3 février 2023, émanant de Madame la Directrice de l'école primaire de Bevons.

Elle demande de délibérer sur la participation communale qui s'élève à 875 € (125.00 € x 7 enfants de Noyers fréquentant la classe de CM2 de Bevons dans le cadre du regroupement pédagogique).

Le Conseil à l'unanimité,

- **Accepte** le versement d'une subvention de 875 € pour le séjour de l'école de Bevons en classe de neige.

CONVENTION DE MISE EN FOURRIERE DES CHIENS ERRANTS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que précédemment, la Commune avait signé une convention avec l'Association Canine Sisteronaise pour le service fourrière.

Après la résiliation de cette convention, il convient, conformément aux articles L211-22 et L211-24 du Code Rural et de la Pêche maritime, de disposer d'une fourrière soit communale, soit un prestataire de service. Il convient de signer une nouvelle convention avec un prestataire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal signer une convention avec l'entreprise individuelle FUIN Thomas.

Le Conseil, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention

RECTIFICATION DÉLIBÉRATION N°DE 2022 045 - ACQUISITION PARCELLE COMMUNE/PARTICULIER VOIE DOUCE

Que suite à une erreur de frappe, il convient de lire :

"Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil le projet d'acquisition pour la création d'une voie piétonne reliant le village au plan des Bérauds. Après étude des possibilités d'aménagement, il convient d'acquérir la parcelle D1316 (118 ca) sise entre les parcelles D1255 et D1314.

Le Conseil à l'unanimité,

- **Approuve** l'acquisition de 118ca de la parcelle D1316 pour 1 652 € "

INSTALLATION D'UN TRACEUR GPS - VEHICULE COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil du projet d'installation d'un traceur GPS sur le véhicule communal afin d'optimiser les trajets et de voir en temps réel où se situe l'agent. L'agent sera informé par courrier de la mise en place de ce dispositif.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ◆ **Approuve** le projet d'installation d'un traceur GPS sur le véhicule communal
- ◆ **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour la consultation d'entreprise
- ◆ **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de tous documents relatifs à ce projet

MISE EN PLACE DE PIÈGE PHOTO ET VIDÉO - ZONE DE TRI

Monsieur le Maire informe le Conseil du projet d'installation de piège photo et vidéo sur les zones de tri afin de pallier aux incivilités et au dépôt sauvage dont la Commune est victime et lui engendre des frais de transport, des frais de déchèterie et sollicite la disponibilité de l'agent.

Le Conseil Municipal à 9 voix pour et 1 abstention,

- ◆ **Approuve** le projet d'installation de piège photo et vidéo sur les zones de tri
- ◆ **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour la consultation d'entreprise
- ◆ **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de tous documents relatifs à ce projet

*Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an que dessus*

La séance est levée à 19h30

Pour copie conforme,
Le Maire,
B. CHADEBEC

